

AR PREFECTURE

006-210600110-20190529-05-DE
Reçu le 07/06/2019



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – BUDGET COMMUNAL – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’EMPRUNT
CREDIT AGRICOLE

Séance Publique Ordinaire du 29 MAI 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Bernard MACCARIO, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON à M. le Maire, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Claude CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Catherine LEGROS, M. Bernard MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 21 mai 2019



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2019

V - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT – CREDIT AGRICOLE – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La Commune a souscrit en MARS 2005 un emprunt de 2 500 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Agricole pour financer la construction de l'Ecole maternelle Lu Nistou.

Cet emprunt fait l'objet d'un contrat sous le n°00519754020 qui se termine en juin 2020.

Les conditions financières et particulières du prêt font référence à un paragraphe « Remboursement anticipé – indemnité ».

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, il vous est proposé d'effectuer un remboursement anticipé qui interviendra le 24/06/2019 et qui se décompose de la manière suivante :

CAPITAL remboursé par anticipation au 24/06/2019....	160 260,19 €
Indemnité de remboursement anticipé	2 000,00 €
Intérêt intercalaires	320,52 €

Le montant total de ce remboursement s'élève donc à 162.580,71 €.

Les crédits nécessaires des indemnités ont été inscrits au budget 2019.

Je vous propose donc :

- D'effectuer le remboursement anticipé de cet emprunt comme indiqué ci-après :

- Capital à l'échéance 160 260,19 € au compte 1641
- Indemnité 2 000 € au compte 6688
- Intérêts intercalaires 320,52 € au compte 6611 »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Décide d'effectuer le remboursement anticipé de cet emprunt comme indiqué ci-après :

- Capital à l'échéance 160 260,19 € au compte 1641
- Indemnité 2 000 € au compte 6688
- Intérêts intercalaires 320,52 € au compte 6611

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.